

OFFRE D'EMPLOI – ENSEIGNANT TENNIS

TENNIS CLUB DE VAULX EN VELIN

Présentation du Tennis Club Vaulx en Velin

Au coeur d'une "Ville Avenir" de la métropole lyonnaise, le Tennis Club de Vaulx-en-Velin propose un subtil mélange entre la pratique loisir et la compétition sur 4 courts couverts et 2 extérieurs nouvellement rénovés. Convivialité, formation, détente sont les piliers de notre club.



Employeur : Tennis Club Vaulx en Velin

Poste à pourvoir: 1er Septembre 2025

Type d'emploi: Enseignant de tennis

Type de contrat : CDII, Groupe 4 CCNS

Volume horaire annuel : 800 heures sur 38 semaines

Répartition des missions principales (voir également la fiche de poste ci-dessous)

- 680 heures de face à face pédagogique (école de tennis jeunes et adultes, stages)
- 40 heures d'encadrement de tournois et d'animations
- 80 heures sur des missions administratives et de formation

Rémunération : à définir en fonction du profil et de l'expérience

Qualification : BE, DE, DES, CQP-ET, Licence / Master STAPS, BPJEPS-APT

Le candidat doit être est à jour de sa carte professionnelle, qu'il devra justifier à l'employeur dès son embauche et à chaque renouvellement.

Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à destination de

Christophe Izard, Président du club

christophe.izard@gmail.com , 06 73 48 18 40

FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT TENNIS

Il est détenteur d'une qualification professionnelle lui permettant d'enseigner le tennis et ses disciplines associées dans le cadre d'un contrat de travail. Il est à jour de sa carte professionnelle, qu'il devra justifier à l'employeur dès son embauche et à chaque renouvellement.

FINALITE DE LA FONCTION

L'enseignant de club, sous l'autorité du président ou de son représentant délégué, est chargé d'enseigner et d'animer la pratique du tennis et de ses disciplines associées. Il sera chargé de tout ou partie des missions listées ci-dessous, selon les directives du club.

MISSIONS PRINCIPALES

Il enseigne et anime l'activité dans le club selon les points suivants :

Missions pédagogiques

- Préparer les séances pédagogiques adaptées à chaque public et à chaque groupe.
- Prévoir l'organisation de l'école de tennis.
- Établir une programmation annuelle précise et adaptée.
- Participer au projet pédagogique du club.
- Animer la relation avec les joueuses, les joueurs et leurs parents.
- Gérer et mettre en œuvre les activités éducatives et sportives (animations, stages, compétitions, déplacements) en autonomie
- Détecter les jeunes à potentiel et aider à la constitution des équipes.
- Accompagner les équipes et les joueurs en compétition.
- Encadrer l'équipe des animateurs de terrain.
- Participer à la formation des futurs enseignants (tutorat, maîtrise d'apprentissage).
- Participer aux réunions organisées par les CST et les CED.

Participation à la vie de l'association/section

- Travailler en équipe avec l'ensemble des acteurs liés à son activité.
- Rendre compte régulièrement de son activité auprès de son responsable.
- Participer à l'organisation de l'école de tennis.
- Participer au fonctionnement administratif en lien avec son activité.

Missions de développement

- Participer et s'impliquer dans les actions de développement du club (projet du club).
- Se mettre en réseau avec les intervenants internes et externes (dirigeants, ligue, CD, FFT...)
- Exercer une veille sur l'évolution du métier, de la pratique du tennis et de ses disciplines associées.

RESPONSABILITÉS

Il est responsable de la qualité d'exécution des missions qui lui sont confiées et doit en rendre compte.

Sécurité

- Assurer la sécurité des élèves.
- Respecter les consignes de sécurité liées aux installations et au matériel.
- Respecter les horaires.
- Tenir le cahier de présence.
- Informer les parents et le responsable en cas d'absence d'élèves mineurs.
- S'assurer du bon état des installations et du matériel.

Déontologie

- Prendre connaissance de la charte de l'enseignement professionnel de tennis dans le club.
- Respecter le projet sportif du club.

Il participe régulièrement à des formations dans le but d'acquérir de nouvelles compétences et de s'adapter à l'évolution de son emploi.

Il prend part chaque année à un entretien d'évaluation avec son responsable hiérarchique et à un entretien professionnel tous les 2 ans.